



CONSEIL DU 5^e ARRONDISSEMENT

PV Définitif– Séance du 21 octobre 2021

Le 21 octobre 2021 à 18 h 30, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'Arrondissement, dûment convoqués en séance publique par Madame la Maire le 15 octobre 2021, se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs délibérations à la Mairie Annexe du 5^e arrondissement.

La séance a été retransmise sur Youtube : <https://www.youtube.com/watch?v=FLqY7-SyKl0>

Mme Nadine GEORGEL ouvre la séance du conseil, Mme Sophia POPOFF est désignée secrétaire de séance et procède à l'appel.

Présents :

Nadine GEORGEL, Marie-Noëlle FRÉRY, Bertrand ARTIGNY, Sandrine FRANCHET, Pierre GAIDIOZ, Sophie HÉRITIER, Catherine GOUJON, Philippe-Henri CARRY, Nicolas HUSSON, Tristan DEBRAY, Sophia POPOFF, Marielle PERRIN, Yann CUCHERAT, Marie DUARTE, Jean-Dominique DURAND, Anne PROST, Laurence BUFFLIER, Grégory CUILLERON, Richard GLEIZAL

Absents excuses et dépôts de pouvoirs :

Joanny MERLINC (pouvoir à Philippe-Henri CARRY)
Bénédicte DRAILLARD (pouvoir à Tristan DEBRAY)
Béatrice GAILLIOUT (pouvoir à Laurence BUFFLIER)
Carole SAMUEL (pouvoir à Bertrand ARTIGNY)
Myriam BENCHARAA (pouvoir à Yann CUCHERAT)

Le quorum étant atteint, Nadine GEORGEL déclare la séance ouverte.

Introduction par Madame la Maire

Je vous apporte de petites nouvelles assez brèves mais positives du 5^e, en effet, tous les conseils de quartier ont procédé au renouvellement de leurs bureaux, puisque le dernier était hier soir avec les quartiers anciens et deux ont déjà élu leur présidente. Cela avait pris un peu de temps donc nous sommes contents que tout cela se remette en place avec du renouvellement.

Le dernier point et pas des moindres, est de rappeler que la consultation du SYTRAL sur le métro E est en cours. Il y a déjà eu deux réunions publiques et il est toujours possible de participer en distanciel ou sur la plateforme. Nous connaissons l'enjeu pour notre arrondissement, c'est pourquoi il est important de se mobiliser.

Approbation du Procès-Verbal de la séance du 16 septembre 2021.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Rapport 1 - N° 3030 - Lyon 5^e - Approbation de la gratuité de la mise à disposition d'un espace couvert extérieur situé au sein du tènement sis 8 rue Cardinal Gerlier consentie à l'association « Les chats de Loyasse » pour lui permettre de nourrir les chats libres sur le site - EI 05349 - Direction Centrale de l'Immobilier

Rapporteur : Nadine GEORGEL

🗨 Prises de parole :

Mme PROST : Je souhaiterais juste dire que je suis ravie de cette décision. Je les suis depuis longtemps et je leur apporte régulièrement des clients qui cherchent des chatons. Par ailleurs, je sais qu'ils effectuent un travail incroyable, donc merci pour cette très bonne décision.

Mme GEORGEL : Simplement un petit point sur ce sujet, effectivement ils effectuent un travail d'autant plus remarquable que nous sommes dans une situation compliquée, en raison des conséquences du confinement et de la non-stérilisation des chats pendant les périodes de confinement. Sans rentrer davantage dans les détails, il y a beaucoup de chats, et notamment de très jeunes chats, en liberté.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Rapport 2 - 3067 - Modalités de rémunération des agents recenseurs dans le cadre de la campagne de recensement de la population 2022 - Service des Mairies d'Arrondissement

Rapporteur : Nadine GEORGEL

Point essentiel de ce rapport, il s'agit notamment d'ajuster les pratiques précédentes et de se mettre en règle sur la rémunération des agents de la Ville qui participent à cette campagne de recensement, et qui seront donc payés en heures supplémentaires. Nous parlons également du personnel extérieur, notamment des étudiants qui eux, seront payés sur une base forfaitaire de feuille d'enquête.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Rapport 3 - N° 3134 - Subventions aux associations de protection animale - Direction de l'Écologie Urbaine

Rapporteur : Nadine GEORGEL

Il s'agit à nouveau de bien-être animal et de subventions accordées aux associations, notamment le dispensaire de la SPA de la Ville de Lyon, situé à Lyon 3, pour un montant de 2 000 euros. Concernant la deuxième association, il s'agit de l'Hirondelle, qui obtient un montant de 7 000 euros. Nous retrouvons également l'association des chats de Loyasse pour un montant légèrement supérieur à 5 500 euros.

J'en profite simplement pour faire petit point concernant la condition animale, que nous avons voulu renforcer au niveau de l'équipe du 5^e. Il s'agit désormais d'un dossier dont j'ai la charge, avec la volonté de pousser, bien évidemment le bien-être animal, mais aussi de promouvoir certains dispositifs qui existent au niveau de la Métropole pour la prévention des abandons et notamment l'éducation des jeunes chiens, pour essayer de lutter contre des vagues d'abandon telles que l'on a vu cet été, puisque pour la France entière nous avons pu comptabiliser près de 10 000 chats et chiens abandonnés.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Rapport 4 - N° 2998 - Création de la Commission locale UNESCO-Désignation de représentants par le Conseil Municipal - Direction des Affaires Culturelles
Rapporteur : Philippe-Henri CARRY

Mesdames, Messieurs, bonsoir. Il s'agit pour cette délibération de la création de la Commission locale UNESCO, ainsi qu'en deuxième partie, de la désignation de représentants par le Conseil municipal. Je précise que les représentants seront, par arrêtés préfectoraux, mis en place au sein de cette commission.

Comme vous le savez, l'inscription du site historique de Lyon sur la liste du patrimoine UNESCO confère à la Ville une grande responsabilité devant la communauté internationale, dans la gestion de son patrimoine.

Le Conseil municipal du 18 novembre 2021 proposera la création de cette nouvelle commission ou plus exactement d'une nouvelle commission, étant donné qu'il en existe déjà une depuis 2013 mais qu'il faut renouveler. Il s'agit d'une commission dite locale du Site UNESCO, conformément à l'article L 612-1 du Code du patrimoine, en vue d'élaborer un nouveau plan de gestion dudit site inscrit au patrimoine mondial. Si cette disposition recueille votre agrément, je vous propose d'adopter, Mesdames et Messieurs, la présente délibération.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Rapport 5 - Rapport Direct : Objet : Désignation des représentants du Conseil d'arrondissement du 5e au sein de la Commission Locale UNESCO
Rapporteur : Philippe-Henri CARRY

Concernant les élus du 5^e arrondissement qui vont siéger au sein de cette commission, nous vous proposons des noms, sachant que cette commission se veut le lieu de suivi, de valorisation, de mise en commun et d'innovation d'une gestion dont l'excellence se doit d'être à la hauteur du bien patrimoine mondial dont elle a la charge.

Les élus du 5^e arrondissement concernés aujourd'hui par la présente délibération du Conseil d'Arrondissement sont donc, Mme Catherine GOUJON, M. Joanny MERLINC et M. Philippe CARRY.

Par ailleurs je tiens à rajouter les corps d'experts, à l'énumération en question. Cette commission sera notamment composée de personnes bien connues de notre arrondissement à savoir :

- Monique FERRET, Vice-présidente de la Renaissance du Vieux-Lyon ;
- Denis EYRAUD, Président honoraire de l'UCIL mais surtout ancien Président de la Renaissance du Vieux-Lyon à l'origine, avec Régis NEYRET, de l'inscription de Lyon sur la liste du patrimoine UNESCO en 1998 ;

Si ces candidatures recueillent votre agrément, je vous propose, Mesdames et Messieurs, d'adopter la présente délibération.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

M. Philippe-Henri CARRY, M. Joanny MERLINC et Mme Catherine GOUJON ont été désignés comme représentants pour le 5^e arrondissement.

Rapport 6 - N° 3074 - Attribution de subventions pour la programmation de la Fête des Lumières 2021 - Approbation de conventions - Rapporteur : Philippe-Henri CARRY

Il s'agit d'une délibération concernant la prochaine Fête des Lumières 2021, qui aura lieu du 8 au samedi 11 décembre. La première partie de cette délibération n'impliquera qu'un seul vote, concernant la programmation et l'attribution de subventions à 6 associations : cinq qui organisent des œuvres dans le cadre de la programmation de la Fête des Lumières, et une à l'association Gaélis qui bénéficie cette année de l'opération « Lumignons du cœur ». Nous nous réjouissons de retrouver la fête dans un autre niveau de lecture et dans un format qui permet de retrouver la convivialité qui prévalait dans un passé récent, tout en accompagnant la jeune création et la filière lumière, plus que jamais renouvelée autour de projets esthétiques et participatifs, poétiques et contemplatifs. Par exemple, dans le 5^e arrondissement et parce qu'une attention particulière est portée cette année au jeune public, la Fête des Lumières offrira un rendez-vous artistique interactif sur la Passerelle Saint-Vincent du nom de : « Take Flight ! » de Ralf WESTERHOF (« Oiseau épuré et géométrique, symbole de la liberté, de la paix et de l'envol de la jeunesse vers l'âge adulte »). Le coût de cette installation interactive étant de 35 000 €.

Le deuxième point concerne le financement et les partenariats privés. Il s'agit de l'approbation des premières conventions de partenariat entre entreprises mécènes et la Ville de Lyon pour un total d'environ 150 000 €. La Ville a fait le choix, en effet, de soumettre à l'avis des Conseils d'arrondissements, les conventions de partenariat ainsi que l'attribution des subventions le plus possible en amont de la fête elle-même, dont la programmation sera dévoilée le 8 novembre prochain.

Je vous demande présentement votre approbation quant à ces dispositions et vous propose, Mesdames et Messieurs, d'adopter cette délibération.

🗨 Prises de parole :

M. CUCHERAT : Juste un petit mot et une question, puisque j'ai porté la Fête des Lumières au cours des trois/quatre dernières années. Dans ce cadre, nous avons toujours essayé de porter les nouvelles générations en les mettant notamment en contact avec des artistes expérimentés, pour qu'il y ait une forme de partage d'expérience mais aussi de les accompagner dans le développement de la Fête des Lumières. Il me semble donc que le sujet est en lien avec ce que vous venez d'énoncer. Ma question qui se porte à l'échelle du 5^e arrondissement est de savoir quelles seront les différences entre l'édition actuelle et les précédentes, afin de mieux appréhender la fête qui s'annonce.

M. CARRY : Les différences ne sont pas notables. Il s'agit d'une continuité, en effet, nous savons bien que la jeune création a toujours été mise en valeur. Nous avons toujours valorisé la Fête des Lumières comme une fête populaire, mais aussi une fête de créativité et de transmission de valeurs. C'est à la fois la tradition et la modernité. Cette notion a d'ailleurs toujours existé et nous vous en remercions M. CUCHERAT. Il n'y a donc pas, en tant que tels, de changements en particulier mais simplement une continuité de l'état d'esprit et l'idée de le faire évoluer vers une dimension qui soit encore plus proche de ce que les gens attendent, car ils attendent une Fête des Lumières qui appartienne aux Lyonnais et qui soit proche des gens.

Mme PROST : J'aurais simplement une question. Je suis très pragmatique, comme vous le savez, et comme vous êtes en train de travailler sur cette Fête des Lumières, je souhaiterais que l'on n'oublie pas la gestion des flux de la population et surtout, un certain nombre de nos quartiers qui se retrouvent totalement isolés par des barrières, qui font que leurs commerces ne fonctionnent pas du tout. Je pense notamment à Saint Georges, donc je souhaiterais vraiment que vous concertiez les associations de quartiers pour vérifier les flux et les déplacements de la population, de façon à que ces commerçants puissent enfin travailler normalement. Je vous engage donc à le noter.

Madame GEORGEL : Alors justement il s'agit d'un point de l'on connaît bien et que nous savons compliqué car il y a toujours des dispositifs relatifs à Vigipirate qui, à un moment, de toute façon, imposent un barriérage. C'est effectivement très difficile.

Mme PROST : Si l'on peut tourner chacun son tour, ou peut-être trouver un autre système. Je pense que les habitants qui ont du mal à rentrer chez eux, apprécieraient.

Mme GEORGEL : Effectivement nous savons que pour certains, cela les oblige à des détours assez importants.

Mme PROST : Je pense notamment aux commerces qui ont également le droit à leur part du gâteau, donc merci d'être vigilants.

M. CARRY : Sachant justement que pour les commerçants, ce n'est pas un moment dit « normal », car il s'agit de la Fêtes des Lumières. C'est un moment durant lequel, effectivement, ils doivent eux aussi être amenés à ne pas « vivre un moment normal », mais du moins mieux le vivre, afin que cela leur rapporte aussi. C'est évident et c'est leur métier. D'autant qu'ils prennent part à la qualité de l'accueil que l'on souhaite et qui a toujours prévalu ici à Lyon.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

**Rapport 7 - N° 3042 - Programmation financière 2021 au titre de la réduction des risques sanitaires et prévention santé : lutte contre les IST, VIH/sida et hépatites - Attribution de subventions de fonctionnement à deux structures pour un montant total de 4 853 euros - Direction du Développement Territorial
Rapporteur : Sophia POPOFF**

Merci Madame la Maire, chères collègues,

Cette délibération va nous permettre de renouveler le soutien à deux associations qui sont très importantes, puisqu'elles sont très actives auprès des publics les plus vulnérables pour lutter contre le VIH et les autres maladies sexuellement transmissibles. En effet, depuis mars 2020, nos efforts en matière de santé se sont centrés, à raison, sur la lutte contre l'épidémie de COVID-19, faisant passer au second plan une autre épidémie, celle du VIH. Avec cette délibération, la Ville de Lyon renouvelle son soutien à deux associations actives auprès des publics les plus vulnérables pour la lutte contre le VIH et les autres maladies sexuellement transmissibles :

- L'association DA TI SENI pour un montant de 1 500 euros, association principalement active dans le 8^e arrondissement ;
- L'association ENIPSE, pour un montant de 3 353 euros.

Il est à noter que la mairie du 5^e met en place un partenariat avec l'association ENIPSE pour l'organisation de séances de dépistage qui auront lieu :

- le 25 novembre à la maison Dufour, en fin de journée ;
- le 20 janvier 2022 en mairie annexe ;
- le 22 décembre 2022 en mairie annexe.

Si cette délibération recueille votre agrément, je vous demande donc un vote favorable et reste à votre disposition.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Rapport 8 - N°3072 - Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes 2020 - Mission égalité et hospitalité
Rapporteur : Sophia POPOFF

Merci Madame la Maire.

Cette délibération nous permet d'approuver le 6^e rapport annuel de la Ville de Lyon sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes qui couvre l'année 2020.

Cette année 2020 a été marquée par la crise sanitaire qui, malheureusement, a eu un effet démultiplicateur sur les inégalités existantes. Nous pouvons par exemple noter que les femmes ont davantage posé d'arrêts de travail pendant cette crise et aussi, que les violences conjugales et intra familiales se sont intensifiées.

La crise sanitaire a également mis sous les projecteurs des métiers reconnus aujourd'hui comme « essentiels » dans des secteurs où les femmes sont largement surreprésentées et souvent assez mal rémunérées comme la santé, l'éducation, l'aide à la personne, l'entretien et l'alimentation. Cette année 2020 a par ailleurs été marquée par des élections et un changement d'exécutif, qui marque un renouvellement de l'engagement de la Ville de Lyon en faveur de l'égalité et de la lutte contre toutes les formes de discrimination.

Concrètement au cours de cette année 2020 (qui est une année partagée entre deux équipes), que s'est-il passé ?

Sur le volet de l'égalité professionnelle, des actions décisives ont été prises en 2020 telles que :

- La réalisation d'un diagnostic qui a mis en lumière les causes des écarts de salaire que sont la ségrégation verticale et la sous-représentation des femmes sur les postes mieux rémunérés ;
- L'élaboration d'un plan d'action pour l'égalité professionnelle ;
- L'application d'un nouveau régime indemnitaire qui a pour objectif de limiter les écarts de salaire qui sont structurels au sein de la Ville de Lyon.

Sur les actions conduites en 2020, qui vont au-delà du champ de l'égalité professionnelle, on pense notamment à de nouvelles mesures qui ont été prises comme :

- La mise en place d'un budget sensible au genre ;
- Le renforcement de la prévention et de la lutte contre les violences conjugales notamment en l'intégrant dans la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance ;
- L'intégration systématique des problématiques de genre dans l'élaboration des projets d'aménagement urbain et plus globalement dans la construction de la ville, pour avoir une ville construite pour tous et toutes et pas uniquement sous un prisme masculin.

Ces actions s'articulaient notamment au niveau de la ville, du coup j'en profite, puisque j'ai la parole, pour parler d'égalité et pour vous faire un petit focus sur les actions que nous avons aussi menées en 2020 et en 2021, sur les questions d'égalité au niveau du 5^e arrondissement.

Cette délibération me permet de rappeler que les valeurs d'égalité sont clés pour tous les élus du 5^e arrondissement, qu'ils soient de l'exécutif, de la majorité ou des groupes minoritaires et de saluer l'engagement collectif de l'équipe municipale sur ces questions.

Je vais prendre deux exemples, notamment (et nous l'avons déjà évoqué à plusieurs reprises), le travail que nous avons lancé sur la place des femmes dans l'espace public, y compris la notion de matrimoine. J'ai le plaisir de vous annoncer que la première réunion de notre groupe de travail sur le sujet a eu lieu le 4 octobre et je tiens à remercier Madame Laurence BUFFLIER pour sa participation active à cette réunion. Je sais que d'autres élus voulaient y participer, je pense aussi à Richard Gleizal, qui était présent. Je vous ferai donc part du compte-rendu de cette réunion de

lancement mais je peux d'ores et déjà vous dire que de premières actions concrètes ont pu être approuvées telles que l'appui de l'association ARHOLY (spécialisée dans l'histoire de l'ouest lyonnais) dans nos recherches pour creuser notre histoire commune, ainsi que des pistes pour l'avenir, visant à travailler sur un projet de valorisation des femmes d'aujourd'hui, engagées dans la vie de notre arrondissement. Je ne manquerai pas, si Madame la Maire m'y autorise, à rendre compte devant cette assemblée, de l'avancée des travaux de ce groupe de travail et du rapport.

Finalement le deuxième point que je souhaitais faire en rapport avec l'égalité entre les femmes et les hommes, est de vous annoncer qu'à l'occasion du 25 novembre de cette année, qui est la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, la mairie du 5^e, en partenariat avec les centres sociaux du point du jour et le centre social de Saint Ju, ainsi que l'association IMPACT, organisera trois ateliers de découverte de l'autodéfense féministe : une session en mairie et une session dans chaque centre social. Ces ateliers font partie du programme officiel du festival « Brisons le Silence », organisé tous les ans à l'occasion du 25 novembre, par l'association Filactions, qui coordonne les actions sur l'ensemble de la métropole de Lyon.

Je reste à votre disposition si vous aviez des questions.

🗨 Prises de parole :

M. CUCHERAT : Je souhaiterais d'abord vous remercier de prolonger cette action que Thérèse RABATEL menait d'une main de maître, car il y a encore beaucoup à faire et donc il est important de vous puissiez vous en saisir de cette manière. J'ai juste une petite question, car je pense qu'il y a une inégalité forte qui demeure en matière de sécurité, notamment pour les femmes le soir ou dans les transports publics. Donc j'aimerais savoir ce qui est mis en place pour essayer d'y remédier.

Mme POPOFF : Au niveau de la question de la sécurité des femmes dans l'espace public, y a notamment de la part du SYTRAL une prise en compte. Ils viennent de recevoir un prix visant justement à valoriser et récompenser les actions mises en place sur la lutte contre les violences, mais aussi pour lutter contre le sentiment d'insécurité. Il est important de souligner la différence entre les questions de sécurité des personnes et le sentiment d'insécurité, qui peut être accentué en fonction des situations et en fonction des images que l'on nous a transmises sur telle ou telle situation qui pourrait s'avérer dangereuse ou pas. Le SYTRAL a donc reçu un prix pour récompenser tous les efforts mis en place, notamment sur la question de l'égalité entre les femmes et les hommes. Nous pensons notamment aux actions qui permettent, après 22 h, de descendre à n'importe quel endroit et donc de ne pas forcément s'arrêter à l'arrêt de bus, mais de pouvoir descendre plus près de chez soi ; ou encore toutes les balades urbaines qui avaient été initiées. À cet effet, je crois savoir que dans le nouveau contrat de sécurité du SYTRAL, se trouve l'ensemble de cet axe sur l'égalité entre les femmes et les hommes et sur la lutte contre les discriminations en règle générale ; il a été renforcé et d'autres mesures ont été prises, pouvant concerner les transports en commun. Après, sur les questions concernant la sécurité plus particulièrement dans l'espace public, madame la Maire, qui s'occupe plus particulièrement de cette délégation, souhaite peut-être rajouter quelques éléments.

Mme GEORGEL : Je n'aurai pas beaucoup d'éléments à rajouter sur l'engagement du SYTRAL. Tout le monde reste très vigilant sur la question de la sécurité des femmes et, on l'a vu malheureusement également, sur la question des agressions homophobes. Je pense qu'il s'agit véritablement d'un point de vigilance auquel le SYTRAL est vraiment attentif et donc cela a été repris dans plusieurs engagements. C'est aussi un sujet que l'on retrouve sur le terrain, via l'action des médiateurs. J'ai moi-même été témoin de l'action de médiateurs ayant eu la capacité d'identifier des situations dans lesquelles des femmes peuvent se retrouver dans des positions assez inconfortables. Néanmoins, je pense qu'il y a encore du travail à accomplir, mais nous sommes quand même sur la bonne voie. Dans l'espace public en général, il s'agit d'une préoccupation de toutes et tous. Cela passe par différents axes ; il y a évidemment une question de prévention et de répression aussi malheureusement. Par ailleurs, l'urbanisme peut aussi jouer un rôle primordial. À cet effet, au niveau du 5^e arrondissement, nous sommes vigilants sur l'orientation de certains projets

d'urbanisme et de l'impact que cela peut avoir sur la sécurité des personnes d'une manière générale. Ces questions-là sont bien présentes dans notre esprit, avec l'idée qu'hommes et femmes doivent pouvoir circuler partout dans l'espace public et idéalement avec la même sérénité.

Dossier pour information : pas de vote

Rapport 9 - N° 3104 - Attribution d'une subvention à l'association Oppelia Aria - CAARUD Ruptures - Direction Sécurité Prévention
Rapporteur : Sophia POPOFF

Merci Madame la Maire

Cette délibération fait suite à celle votée en septembre au conseil municipal qui a permis d'établir une convention de partenariat entre l'association Oppelia Aria – CAARUD Ruptures et la Ville de Lyon. Ce partenariat a pour objectif d'expérimenter le Travail Alternatif Payé à la Journée, approche globale d'accompagnement de personnes en situation de grande précarité, en errance et éloignées des dispositifs de droit commun.

Je me rappelle que lors du conseil municipal, cette délibération nous avait valu un échange notamment sur les questions de l'usage de la drogue.

La présente délibération a pour objet d'attribuer une subvention de 10 000 euros à l'association pour le déploiement du dispositif, en partenariat notamment avec le CCAS et la direction des espaces verts.

Si cette délibération recueille votre agrément, je vous demande donc un vote favorable et reste à votre disposition.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Rapport 10 - N° 3062 – « Lyon en transition » - Rapport sur la situation en matière de développement durable pour la Ville de Lyon - Année 2020 - Mission Transition écologique
Rapporteur : Marielle PERRIN

Bonjour à tous Chèr-es élu(e)s,

Je vous propose aujourd'hui de vous présenter ce rapport annuel, qui va permettre de se poser et de prendre un temps du recul et d'analyser ce qui a été fait.

Pour rappel, ce rapport annuel est une obligation légale, Lyon étant une ville de plus de 50 000 habitants. Nous sommes donc dans l'obligation d'élaborer un rapport d'activité avec un prisme développement durable. L'année 2020 a été marquée par la pandémie, avec un mot d'ordre très important pour la Ville de Lyon qui était d'accompagner les plus fragiles durant la crise et d'assurer la continuité du service public. À cet effet, nous tenons à remercier les agents qui ont tenue ouverte notre mairie dans un contexte difficile et inédit. Pour ce rapport 2020, un gros travail a été réalisé par les services. Il a également fait peau neuve et a été renommé. Il s'appelle désormais « Lyon en transition ». Il ne s'agit plus d'une liste exhaustive, mais plutôt d'une mise en valeur de certains projets à travers les objectifs de développement durable des Nations Unies. La Ville de Lyon a choisi de prendre cette grille de lecture. Votés en 2015 par les Nations Unies, 17 objectifs visent à transformer le monde d'ici 2030. Ces ODD sont déclinables à tous les échelons politiques, mais aussi auprès de la société civile et des associations. C'est en effet le cas d'une association subventionnée par la Ville de Lyon et la Métropole pour justement, faire la promotion de ces ODD.

J'avais très envie de vous énoncer les 17 objectifs, les trouvant tellement forts, mais je commencerai par les trois premiers :

1. Pas de pauvreté
2. Pas de faim dans le monde
3. Bonne santé et bien-être pour toutes et tous

Je laisse à votre disposition si vous le souhaitez, une liste explicative des 17 objectifs. Par ailleurs, je vous encourage vivement à lire ce rapport. Chacune des 23 politiques publiques de la ville de Lyon ont été mises en lumière avec cette route des ODD. J'ai enlevé de la présentation tous les objectifs de la Ville de Lyon car je me suis dit qu'il serait possible de les retrouver dans le rapport, j'ai donc plutôt mis des slides (que les personnes en distanciel pourront apercevoir) afin de mettre en valeur ce qui avait été fait dans la mairie du 5^e arrondissement.

Je commence tout d'abord par la mairie et ses agents exemplaires, que ce soit pour le travail avec l'ALEC, le bureau à énergie positive, ou la lettre pour le Développement Durable, avec ses bonnes recettes, les livraisons de pain bio et de légumes sur commande, l'hôtel à insectes, l'aménagement pour la nidification d'hirondelles, avec un système sonore pour appeler les hirondelles et les inviter à nicher. Je ne crois pas que le système soit encore tout à fait au point, mais nous y croyons. Ce système sonore est alimenté par des panneaux solaires. La mairie du 5^e arrondissement participe depuis plusieurs années au Challenge Mobilités de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Donc bravo à la locomotive de toutes ces actions en matière de développement durable composée de Nathalie PEROUZE et merci également à Gilles FAURE de permettre aux agents de participer sur leur temps de travail à ces actions.

Une autre action mise en place que je voulais rappeler à cette audience, est la distribution de paniers de fruits et légumes bios pour les étudiants de la résidence ALIX. Dans ce cas par exemple, nous touchons l'ODD numéro 2 « pas de faim dans le monde », et l'ODD numéro 4, à savoir « une éducation de qualité », car il est quand même beaucoup plus facile d'étudier le ventre plein.

La deuxième action que je voulais mettre en valeur aujourd'hui est le « job dating », qui a été organisé cet été et auquel plus de 100 étudiants ont participé, rencontrant ainsi des professionnels. Cette action avait été organisée par la Maison Lyon pour l'emploi, Pôle emploi et l'antenne Mission Locale de la Duchère et bien entendu, la mairie du 5^e arrondissement.

J'ai mis quelques photos de plantations de vergers. Un verger est planté tous les ans dans chaque arrondissement. Les plantations sont effectuées par les élèves de l'école Fulchiron et les MIF (pour Micro-Implantations Florales). En accord avec la Métropole, la mairie fait un trou dans le béton et donne des graines. Par la suite, ce sont les citoyens eux-mêmes qui plantent, qui arrosent et se réapproprient ces espaces de leur quotidien. Il suffit de remplir un questionnaire pour pouvoir obtenir ces plantes en bas de chez soi. L'exposition Matrimoine a également été un grand succès, donc merci à tous ceux qui se sont investis dans ce projet. Nous parlons en l'occurrence de l'ODD numéro 5 concernant l'égalité entre les sexes ainsi que l'ODD numéro 11 pour « ville et communauté durable ».

Au sein des populations ayant extrêmement souffert pendant la période de Covid telles que les seniors dans les EPHAD mais aussi beaucoup de soignants, l'opération plantes vertes a été mise en place, visant à distribuer des plantes vertes aux seniors isolés et dépendants, notamment par l'intermédiaire des aides à domicile, qui elles aussi, ont reçu des plantes vertes.

En 2021, nous avons participé à la semaine verte européenne, avec le pôle transition écologique. L'idée était de faire un focus sur la pollution de l'eau et notamment la pollution de la Saône et de sensibiliser les gens qui, par exemple, jettent leurs mégots par terre. La semaine dernière avec Mme GEORGEL et M. CARRY, nous sommes allés visiter les égouts. Vous savez que sur le quai de Bondy, il y a une grosse réfaction des égouts, donc nous sommes descendus sous les quais et nous avons constaté qu'une grande partie de l'eau fluviale du quai passe directement dans la Saône. Les jours de fortes pluies, les eaux se déversent aussi malheureusement dans la Saône, via les égouts.

Il s'agit d'une grande problématique, sachant qu'un mégot pollue la quantité annuelle d'eau bue par une personne, soit 500 litres. Nous avons à cet effet mis en place le totem de la propreté, qui passe d'arrondissement en arrondissement. L'idée est de promouvoir cette fête de la propreté, qui marche très bien aux côtés de communautés d'intérêts locaux qui réunissent des gens pour ramasser les déchets, bien que les agents de la Métropole fassent également comme il le faut leur travail.

J'avais aussi envie de vous parler de l'association « I CAN » dont le siège national se trouve dans le 5^e. Il s'agit d'une campagne internationale pour l'abolition des armes nucléaires. Le 26 septembre 2020, nous avons célébré la journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires. Il s'agit du jour où la Ville a signé cet appel. Le TIAN (Traité sur l'Interdiction des Armes Nucléaires) est effectif depuis le 22 janvier 2021. À compter de cette date, les armes nucléaires sont devenues hors la loi. Dans ce cadre, la mairie du 5^e arrondissement a participé le 22 janvier, devant l'Hôtel de ville, à la manifestation pour cette mise en vigueur du traité.

Beaucoup d'actions sont donc menées, même si je n'ai pas pu tout vous exposer. Très souvent nous sommes dans l'action, sur le terrain avec les gens. Nous travaillons aussi auprès des associations de commerçants, nous rencontrons aussi diverses associations, nous effectuons des visites de terrain avec les riverains, des participations aux conseils d'écoles, des visites de crèches et d'écoles. Ces actions s'inscrivent dans l'objectif 17, à savoir « le partenariat, ensemble pour la réalisation des objectifs », car seul nous allons plus vite, mais ensemble nous allons plus loin.

🗨 Prises de parole :

Mme GEORGEL : Merci Mme PERRIN d'avoir partagé votre enthousiasme et votre engagement sincère. Je me joins à vous pour les remerciements dédiés aux agents et aux cadres de la mairie du 5^e, qui font de cette mairie un lieu exemplaire.

Mme PROST : Bravo pour ces actions. J'aurais une question pratique. Nous sommes en effet dans un quartier qui est classé à l'UNESCO et je découvre chaque jour une ville extrêmement sale. Je sais ne pas être la seule à le dire et ces petites plantations, bien que très mignonnes, sont des lieux idéaux pour des pipis sauvages la nuit. De même, aux abords des crèches et des écoles l'environnement est particulièrement sale. Les allées de la rue où nous passons notre temps de vie sont également très sales.

Bien que les trous dans le béton laissant passer la végétation soient très jolis, ce n'est cependant pas du tout propre. À ce propos, avez-vous des solutions très pratiques sur ce point ? Je reviens notamment sur la proposition mal acceptée, visant à proposer aux riverains de venir ramasser les déchets le dimanche.

Donc que comptez-vous faire pour que l'on ait un quartier classé UNESCO à la hauteur au niveau de la propreté ?

Mme GEORGEL : Il y a différentes réactions et je pense qu'en l'occurrence il s'agit d'une question d'éducation. En effet, dans l'espace public, ce n'est pas la présence ou non de la plante qui génère le comportement. Dans ce cas, et je pense que nous en sommes tous conscients, nous rencontrons des problèmes d'incivilité. Nous savons que les services de nettoyage font le maximum. Je vais également revenir sur ce que Mme PERRIN a évoqué concernant les égouts et attester du travail remarquable réalisé par les équipes sur des thématique peu ragoutantes. La Métropole passe, c'est donc nettoyé. Ces questions doivent faire l'objet d'une réflexion collective sur la façon dont nous pourrions dissuader ce genre de comportements. Encore une fois, je ne pense pas que planter une fleur soit à ce point incitatif.

Mme PROST : Vous allez sourire, mais il se trouve que j'ai un chien et vous savez ce que font les chiens, ils vont sur les touffes d'herbe et des touffes d'herbes il y en a partout, donc tous les chiens se retrouvent sur les touffes d'herbe et vous vous retrouvez avec des coulées sur tous les trottoirs. Nous sommes sur un sujet terre à terre, je sais que les services font très bien leur travail, je suis encore passée rue Saint Jean tout à l'heure et je vous affirme que l'allée centrale était noire. Donc, peut-on revenir auprès de ces services pour qu'ils passent plus souvent par exemple ? Je sais qu'il

y a eu aussi une prise de parole au sein du dernier conseil municipal concernant la propreté. Nous sommes ici dans un quartier UNESCO et devons fournir un certain niveau de prestation pour les gens qui viennent visiter ce quartier, mais aussi pour les habitants. Soyons donc vigilants, mais effectivement il y a une question d'éducation également.

M. CUILLERON : Concernant la propreté, je rejoins Mme PROST. Il est vrai que le quartier est relativement sale, mais je ne pense pas que cela vienne des services pour autant. En revanche, nous supportons (il suffit d'être là le weekend) une population qui doit être assurément quadruplée voire quintuplée par rapport au nombre d'habitants du quartier. Par conséquent, ne pourrions-nous pas faire une demande auprès de la Métropole pour qu'il y ait en effet plus de nettoyage ? Je pense qu'au-delà de l'éducation, cela vient aussi de la fréquentation.

M. ARTIGNY : Je ne fais pas partie du service de propreté, en revanche, je représente la Métropole, donc je peux notamment vous parler des budgets. Nous n'avons pas touché aux budgets ni aux effectifs. Donc, si effectivement nous avons une augmentation de la saleté, il faut aussi savoir de quoi nous parlons, à savoir de pipis, de la poussière qui vient s'accumuler sur les pavés ou encore de détritux et de déchets.

Le quartier touristique du Vieux Lyon est le plus grand et mieux desservi de la Métropole. À cet effet, pour rejoindre les propos de Mme PROST, il s'agit d'un quartier emblématique de l'image de Lyon, donc il est clair que la Métropole va y mettre les moyens. Si vous avez la possibilité d'aller dans d'autres quartiers, vous allez faire face à des situations un peu compliquées mais qui sont souvent liées à des endroits fréquentés par les étudiants, qui jettent des cigarettes. Je vous invite par exemple à passer rue de Tourvielle ou à côté du lycée, où vous trouvez des cigarettes par terre, mais aussi des canettes de bière ou de coca, des crachats, etc., et si vous allez un peu plus loin, il n'y a plus rien. Donc je crois en effet qu'il y a des problèmes de comportements comme le disait Mme La Maire, qui font que localement, nous pouvons avoir des soucis. Cela étant, le choix fait par la Ville de Lyon et la Métropole est d'avoir un tourisme responsable sans accueillir de cars de touristes, car comme vous l'avez vu à partir de l'été, nous voyons arriver de nombreux cars remplis de touristes qui logent dans des Airbnb. Il s'agit donc d'un tourisme low-cost qui n'a pas forcément une attitude très responsable par rapport aux endroits qu'ils fréquentent. Aujourd'hui ce problème est traité par la vice-présidente, Mme Hélène DROMAIN, de façon à engager avec les commerçants, les Airbnb, les restaurateurs, etc. une forme d'éducation à la propreté. Mais il est vrai que nous rencontrons une difficulté sur le fait que des gens jettent leurs papiers gras, leurs canettes, etc. Les services peuvent donc être amenés à se retrouver débordés par les événements et si vous arrivez juste un peu avant qu'ils n'interviennent, les lieux sont sales et si vous arrivez juste après, ils sont propres. À ce propos, une enquête a été élaborée par Lyon Mag ou Lyon Capital, visant à recueillir le ressenti des habitants du Vieux Lyon ou de manière générale des habitants de Lyon. Beaucoup répondaient que la ville était de plus en plus sale, avec le discours contradictoire des touristes qui eux, trouvaient la ville propre. Il y a donc aussi un certain nombre de comparaisons subjectives, mais il faut savoir qu'au niveau de la Métropole il n'y a pas eu de coupe budgétaire, que le volet touristique est fortement réhaussé et que l'image renvoyée par la ville est très importante pour nous. Cela étant, nous devons aussi faire en sorte que le tourisme de masse arrivant dans le Vieux Lyon soit plus responsable en matière de déchets. Et il s'agit là malheureusement d'un vaste chantier.

Mme BUFFLIER : Je vais prendre la défense des services de nettoyage qui font très bien leur travail et notamment dans le Vieux Lyon. Nous avons effectivement un problème rue Saint Jean, que j'avais signalé à M. GAIDIOZ, Il faut néanmoins laisser le temps que l'ensemble de la procédure se fasse. Autrement c'est un prestataire extérieur qui vient passer le karcher. C'est ce que l'on appelle un décrassage. La saleté de la rigole de la rue Saint Jean est le souci majeur, mais il y a également deux autres problèmes : les commerçants qui font des gaufres sur les trottoirs et qui ne nettoient pas le sol sous leur emplacement rendent les lieux extrêmement sales. Nous étions passés les voir, sans réaction, mais dans la charte d'occupation du domaine public, il est bien noté que l'on doit laisser l'espace propre. Donc je pense que le problème mérite un passage devant quelques boutiques. Également le trait sale que l'on distingue sur toute la rigole provient du camion poubelle car les restaurateurs, pour beaucoup, mettent encore des bidons d'huile dans les poubelles. Par conséquent, lorsque le compacteur appuie sur ses poubelles, elles explosent et l'huile coule sous le

camion poubelle si celui-ci n'est pas étanche. Certains sont étanches, ils sont d'ailleurs utilisés dans le Vieux Lyon, mais ils ne le sont pas tous et il suffit qu'il y en ait un en révision pour que l'on ait un camion non-étanche et qui perde l'huile par le dessous, ou tous les jus de cuisine, etc. Donc au-delà des nombreux touristes et des personnes qui viennent se promener dans le Vieux Lyon, on a affectivement un manque de poubelles mais qui reste un grand débat à organiser avec l'architecte des bâtiments de France, qui refuse de doubler le nombre de poubelles. Nous avons le problème des commerces de la rue Saint Jean notamment, qui est la plus sale.

M. HUSSON : Si je peux me permettre de réagir sur cette rengaine qui devient insidieuse de conseil en conseil, je vais essayer de reclarifier la situation à travers un exemple de ce que représente une MIF [micro-implantation florale], avec une petite explication de texte. Il s'agit d'un processus parfaitement maîtrisé et contrôlé par les services des espaces verts, donc je pense que l'exécutif en charge de ces questions aurait parfaitement été au fait, si toutefois la situation se dégradait et que par conséquent, la croissance de ces dossiers n'aurait pas été acceptée préalablement. Nous nous inscrivons dans la poursuite de ce mouvement avec une recrudescence de dossiers à hauteur de 30 %, ce qui représente le succès rencontré par ces jardins de rue, qui correspondent véritablement à un besoin de nature en ville, un besoin intrinsèque exprimé par l'humain, pour recréer du lien social à travers le contact avec la nature. On remarque que ces jardins sont très bien entretenus puisqu'ils reposent sur plusieurs principes. En premier lieu la signature d'une charte collective. N'importe qui ne pourrait pas faire un jardin de rue, ce serait trop facile, on ne fait pas un trou dans la rue comme on le voudrait. Il s'agit d'un dossier qui doit être instruit et déposé par 5 personnes qui s'engagent à entretenir ce jardin, qui est sur le domaine public. Il y en a désormais 2 700 dans la ville qui fonctionnent très bien et s'ils sont sales, il s'agit du ressort de la responsabilité de la collectivité qui s'en occupe, à savoir l'immeuble et non pas la collectivité en tant qu'institution Ville de Lyon. Il ne s'agit ni de la responsabilité de la Ville, ni de celle de la Métropole d'en assurer le nettoyage, encore moins du gardien de l'immeuble en question. Et si cela ne marche pas, que les services de la Ville, dont les passages sont réguliers, s'aperçoivent que le site est mal entretenu, les teneurs du dossier en sont informés. Par ailleurs, si les actions correctives ne sont pas apportées, dans ce cas, la MIF est rebouchée. Donc le végétal apporte du bien-être et du bien vivre.

M. CUCHERAT : Concernant ce sujet, je suis content que l'on aille plus loin que ce qui a été fait et je soulignerai que l'on dispose d'équipes municipales ayant toujours porté ces sujets-là, je pense notamment à M. GIORDANO mais pas seulement. Nous avons également obtenu la 4^e fleur grâce à la qualité de leurs services et nous les en remercions. Lorsque je parle d'herbes folles, je vais vous donner un simple exemple : rue Eisenhower sur le terre-plein central qui a été construit, les herbes ont poussé très hautement et ont été tondues dernièrement. Lorsqu'elles ont été tondues, canettes, papiers et autres détritiques étaient à même le sol et très visibles, donc c'est en ce sens que je critique les herbes folles, qui créent et occasionnent une pollution supplémentaire.

M. GAIDIOZ : Je souhaiterais intervenir pour soutenir la qualité du travail des agents car lorsque vous les sollicitez, ils réagissent très vite, donc si c'est sale, ce ne sont pas les agents qui ne travaillent pas. Dans le 5^e arrondissement mais aussi dans le Vieux Lyon, je crois qu'il y a 13 passages par semaine pour le nettoyage. Franchement, il est difficile de faire mieux si les gens ne jouent pas le jeu un tout petit peu, y compris les commerçants et les terrasses qui doivent mettre un cendrier à la disposition des gens qui fument. En effet, nous retrouvons souvent des mégots par terre, pas toujours balayés. Un mégot par terre est un mauvais signal donné car cela donne une image négligée puis, cela pollue fortement. Concernant la rue Eisenhower, il y a eu un petit flottement, mais lorsque le problème a été signalé, les services sont intervenus. Il est vrai que les herbes arrêtent les objets volants à cause du vent et lorsque je parle de flottement, c'est par rapport au service qui a la charge de couper l'herbe sur ce talus. En effet, celui-ci n'était pas encore en possibilité de le faire puisque le chantier s'en occupait encore. Donc il y a eu un petit malentendu qui fait que l'herbe a un peu trop poussé, mais dès que je l'ai vu et que l'un des citoyens me l'a signalé, le travail a été fait. Aussi, les herbes folles végétales spontanées qui font tant parler, proposent de sérieux bienfaits et il ne faut pas les oublier. Ce végétal a effectivement l'inconvénient parfois d'arrêter les objets et les papiers volants mais dans ce cas-là, les services interviennent. Si vous constatez un problème, vous le signalez sur Toodego. Les agents sont prévenus qu'il y a des normes à respecter et que l'on ne laisse pas pousser l'herbe de façon sauvage. Dès que cela pose

des problèmes en arrêtant les sacs plastiques volants, les agents interviennent donc le problème ne dure jamais très longtemps.

Mme GEORGEL : Juste pour conclure, il est important de rappeler aux habitants quand ils ont des soucis, de les signaler sur Toodego, car nous avons des retours d'une grande efficacité. Quand il peut y avoir un dysfonctionnement constaté, l'idée est de les renvoyer vers cet outil. Nous pouvons aussi nous féliciter d'avoir des relais notamment grâce aux conseils de quartiers, puisqu'hier nous avons assisté à la présentation des actions réalisées par le conseil des quartiers anciens et particulièrement sur l'opération cendrier d'or. Il s'agit d'un réel effort collectif et je pense que l'on entend bien qu'il s'agit principalement de problèmes de comportements. Sans cela, ce serait tout de même beaucoup plus propre. Par ailleurs, l'usage des poubelles par les restaurateurs posent des questions à de multiples titres, mais je vous propose de laisser ce thème pour une délibération future.

M. CARRY : Deux mots concernant la végétalisation du Vieux Lyon. Les quartiers anciens, que l'on appelle vivants, durables, éco-historiques et que l'on retrouve de plus en plus de partout en France, pourquoi ne pas y inclure le Vieux Lyon ? Ce nouveau collectif né sous ce mandat, visant à végétaliser le Vieux Lyon, permet une adaptation des quartiers historiques dans un objectif de convergence entre préservation et mise en valeur du patrimoine, par le végétal et les transitions écologiques. Il s'agit d'un véritable besoin et l'on ne doit pas se détacher de cette réalité qui doit aussi appartenir aux quartiers historiques et patrimoniaux.

Dossier pour information : pas de vote

⊕ Départ à 19 h 30 de Mme Laurence BUFFLIER et de M. Grégory CULLERON

Rapport 11 - N° 2942 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la Société en commandite par actions Foncière d'Habitat et Humanisme pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 543 506 euros pour l'acquisition-amélioration de 5 logements PLAI situés 153 bis et ter rue Joliot Curie à Lyon 5^e - Direction des Finances
Rapporteur : Marie-Noëlle FRÉRY

Rapport 12 - N° 2948 - Garantie sollicitée à hauteur de 100 % par la SACVL pour la souscription de sept emprunts d'un montant total de 454 811 euros pour l'acquisition - amélioration de 3 logements (1 logement PLS, 1 logement PLUS et 1 logement PLAI) situés 52-52 bis, avenue Point du Jour à Lyon 5^e - Direction des Finances
Rapporteur : Marie-Noëlle FRÉRY

Rapport 13 - N° 3016 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Batigère Rhône Alpes pour la souscription de cinq emprunts d'un montant total de 2 688 973 € pour l'acquisition en VEFA 25 logements (20 PLUS et 5 PLAI) situés 104, Rue Pierre Valdo à Lyon 5^e. - Direction des Finances
Rapporteur : Marie-Noëlle FRÉRY

Je vous propose les trois délibérations 2942, 2948 et 3016, car je pense qu'elles ne posent pas de difficultés. Il s'agit pour ces trois délibérations, d'un engagement de garantie de la Ville de Lyon. Concernant la 2942, il s'agit de deux emprunts souscrits par la société en commandite d'Habitat Humanisme, pour permettre à Habitat-Humanisme, d'acquérir cinq logements situés 153 bis rue Joliot Curie.

Cette garantie d'emprunt pendant 45 ans, permettra à la Ville de Lyon d'être réservataire de 3 % des surfaces habitables, ce qui représente 12 m² pour cette rue Joliot Curie.

Concernant la délibération 2948, il s'agit de la même garantie de la Ville de Lyon pour sept emprunts souscrits par la SACVL, concernant des opérations d'acquisition et d'amélioration de trois logements

situés au 52 bis avenue du Point du Jour. Ce registre est plus intéressant pour la Ville de Lyon car nous avons une garantie sur 60 ans mais 20 % des surfaces habitables, soit 64 m² au 52 bis avenue Point du Jour, réservés en PLAI, c'est-à-dire pour les personnes les plus modestes. C'est toujours satisfaisant quand on connaît le retard du 5^e arrondissement en matière de logement social.

Pour la délibération 3016, il s'agit également d'une garantie de la Ville de Lyon au profit de la SAHLM Batigère. Nous parlons de cinq emprunts, pour une opération intéressante d'acquisition en VEFA (en vente en état futur d'achèvement) de 25 logements au 104 rue Pierre Valdo. Là encore nous avons une garantie de la Ville de Lyon sur 60 ans, avec une réservation de 512 m², au bénéfice des personnes en PLAI, c'est-à-dire qui touchent entre 11 000 et 22 000 euros de revenus annuels (ce qui est relativement peu, quand on connaît la moyenne de revenu médian des Français). Je vous demande de voter de façon groupée ces trois délibérations pour lesquelles la Ville de Lyon s'engage pour le logement social, en favorisant les personnes les plus modestes dans le 5^e arrondissement.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met les dossiers au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité sur chacun des trois projets de délibération.

Rapport 14 - N° 3046 - Lyon - Pékin 2022 - Paris 2024 - Soutien individuel aux athlètes de haut niveau - Approbation de conventions - Direction des Sports
Rapporteur : Bertrand ARTIGNY

Je pense que tout le monde a pu prendre connaissance que lors des derniers Jeux Olympiques, nous avons eu sur l'arrondissement et sur la ville de Lyon, plusieurs athlètes ayant été médaillés aussi bien en discipline valide, qu'en discipline handicap. Et nous avons aussi un athlète lyonnais qui sera engagé pour les Jeux Paralympiques. Dans l'arrondissement, et dans le cadre de ma délégation, j'ai rendu et je rends visite à plusieurs clubs et j'ai notamment rendu visite au dojo qui se trouve rue Joliot Curie, pour constater qu'il y avait aussi et au-delà des sportifs médaillés aux Jeux Olympiques, des gens qui ont été champion du monde, en tout cas qui ont été médaillés à des championnats du monde individuels ou par équipe. J'ai donc trouvé cela très intéressant, malheureusement, on revient à la situation que l'on a déjà évoquée lors du dernier conseil, à savoir que les équipements ne sont pas à la hauteur de leurs performances et que par conséquent, je crains (enfin cela m'a été dit) que les gens aillent voir ailleurs, dans des endroits où ils trouveront de meilleurs équipements. C'est donc un travail que l'on va être amenés à faire. Pour revenir à cette délibération, cela concerne 24 athlètes, dont 9 en handisport. Il y aura bien évidemment les conventions tripartites sur lesquelles je ne vais pas forcément revenir car vous les connaissez ou en avez entendu parler. Elles s'opèrent entre l'athlète, le club et la Ville de Lyon. Concernant les catégories et les montants ; pour la catégorie A, 7 500 euros ont été accordés et pour la catégorie B, 4 100 euros. Vous avez donc un volume global pour l'ensemble de la Ville de Lyon de 129 000 euros. Ce qui va effectivement permettre à de jeunes athlètes de pouvoir s'équiper et s'entraîner. Cela va également faciliter leur entraînement de manière à ce qu'ils arrivent dans les meilleures conditions possibles à ces épreuves. Il faut garder en tête que par rapport à ce qui se faisait les années précédentes, on a quand même une augmentation importante, car sans avoir le chiffre exact pour les années 2019 ou 2020, nous étions aux alentours des 100 000 euros et là, nous passons à 129 000 euros. Cela traduit la volonté de la mairie d'avoir une aide auprès de jeunes espoirs, qui ne sont pas forcément ceux qui iront aux Jeux Olympiques, mais qui sont aussi issus de familles modestes. Et par rapport à la politique qui était annoncée par M. Emmanuel Macron, il s'agit de faire en sorte que les clubs ne soient pas uniquement aidés en fonction de la performance, de la rentabilité ou de la médaille, mais aussi en fonction de l'engagement dans le sport, car il est important pour la Ville de Lyon et le 5^e, de compter sur des gens de très haut niveau qui puissent entraîner tout un tas de jeunes, qu'ils soient plus ou moins jeunes d'ailleurs, mais aussi femmes, hommes, dans l'inclusif, le handisport, etc. Donc je vous demande de bien vouloir donner votre accord pour cette délibération.

 Prises de parole :

M. CUCHERAT : Juste une précision, car vous avez indiqué que les sportifs ayant participé aux Jeux Olympiques ou Paralympiques étaient concernés et ensuite vous avez évoqué une autre catégorie, à savoir les espoirs qui n'avaient pas forcément vocation à faire du haut niveau. Mais si j'ai bien compris la délibération, ce n'est pas tout à fait le cas, nous parlons plutôt de ceux qui ont justement le potentiel d'aller aux Jeux Olympiques ou Paralympiques et qui sont dans une démarche de haute performance, puisque que c'est une convention liée à l'olympisme et au paralympisme.

M. ARTIGNY : Nous sommes en effet bien d'accord sur le fond.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Rapport 15 - N° 3070 - 5^e rapport de la Commission communale pour l'accessibilité de la Ville de Lyon 2019-2020 - Mission égalité et hospitalité
Rapporteur : Bertrand ARTIGNY

La présentation de ce rapport ne parle pas de politique mais fait état de ce qui s'est passé dans les années passées et en général, sous un angle toujours assez valorisant. Mais la situation sanitaire a fait que la commission communale accessibilité n'a pas forcément fonctionné correctement car les réunions ne se font pas, certaines personnes sont lourdement handicapées donc ne peuvent pas nécessairement se déplacer et l'exposition à un virus est toujours compliquée. Nous sommes donc obligés de travailler en visioconférence mais là aussi, la visioconférence reste toujours compliquée pour les personnes qui sont sourdes ou malentendantes et qui n'ont pas nécessairement le langage des signes. Puis il y a des gens qui ne connaissent pas le langage des signes et donc qui lisent sur les lèvres. Tout cela fait que la commission communale accessibilité n'a pas forcément fonctionné comme il le fallait et vous avez certainement dû le constater dans le rapport, qui est structuré de manière assez simple et qui évoque ce qui a pu se passer entre les années 2019 et 2020, sachant que l'exécutif actuel a la charge de ce qui s'est passé à partir du mois de juillet et que l'exécutif ancien est responsable de ce qui s'est passé en 2019 et 2020.

Ce rapport est également structuré de façon assez classique, vous retrouvez également la composition de la commission communale à l'accessibilité, qui comprend 124 membres, parmi lesquels vous avez bien entendu des élus, mais aussi beaucoup d'associations qui regroupent différents types de handicaps. Mardi dernier, j'étais à la commission communale à l'accessibilité, en présence de personnes disposant d'un appareil respiratoire, donc nous sommes face à plusieurs types de handicaps. Vous avez un deuxième volet sur les ordres du jour des différentes séances, qui représente un récapitulatif des actions menées en 2019/2020. Vous avez également un troisième volet sur les groupes de travail, concernant les établissements recevant du public, les espaces publics qui présentent en général des problèmes d'accessibilité assez classiques. Il y a un aspect culturel également abordé sous l'angle de l'accessibilité. Vous avez aussi un volet prospectif et bien évidemment un volet sur la gestion de la crise sanitaire. Je voudrais d'ailleurs, à ce titre, remercier l'ensemble des agents de la Ville, qui se sont montrés très volontaires, de façon à pouvoir aider les personnes en situation de handicap en leur apportant un certain nombre de biens et d'équipements pour pouvoir vivre correctement, puisque comme vous l'aurez compris, il subsiste des problèmes liés au déplacement. Ils leur ont également apporté des masques, y compris transparents de façon à ce que les personnes qui lisent sur les lèvres puissent communiquer également.

Ce qui me semble important de souligner aujourd'hui, c'est la situation actuelle en matière d'accessibilité des ERP. Pour illustrer mon propos, je vais vous donner un chiffre, celui de 15 %. Il s'agit de 15 % des ERP qui appartiennent au patrimoine de la ville et qui sont à ce jour accessibles. Ce pourcentage est extrêmement faible et c'est de mon point de vue d'ailleurs, incompréhensible. Je vais juste rappeler pour celles et ceux qui ne connaissent pas l'historique, en quoi consiste l'accessibilité. Il y a 16 ans, en 2005, une loi prônait que tous les établissements recevant du public devaient être accessibles à 100 %. En 2014, plusieurs communes sont allées voir le gouvernement de l'époque, en disant qu'il y avait disfonctionnement et que la loi serait difficilement applicable. Par conséquent, le gouvernement avait accordé un délai supplémentaire de 9 ans, jusqu'en 2024, pour

rendre l'accessibilité aux ERP et espaces publics. Pour cela nous réaliserons un agenda d'adaptation programmée (appelé aussi les Ad'AP). Vous nous indiquerez au niveau de la préfecture, que vous êtes engagés pour rendre vos ERP accessibles. Tout cela pour dire qu'en 2024, nous devrions être à 100 % d'accessibilité. Or, aujourd'hui nous sommes encore à 15 % au niveau de la ville de Lyon, donc, la situation n'est pas du tout acceptable. Je ne comprends pas pourquoi à l'heure actuelle, nous ne sommes pas en mesure d'avoir une situation représentable. Au niveau de la Ville de Lyon, nous allons en tout cas nous engager dans ce mandat à atteindre les 46 % pour 2026, mais nous serons 21 ans après la loi sur l'accessibilité. Mon questionnement aujourd'hui est de savoir comment peut-on être fiers d'une ville qui accorde aussi peu de considération aux personnes en situation de handicap. Il ne s'agit pas d'une action isolée, car lorsque l'on regarde ce qui passe au niveau du gouvernement et à l'Assemblée nationale, on constate que la fameuse loi de 2005 prévoyait également que 100 % des logements neufs soient accessibles. Or, aujourd'hui il ne s'agit que de 20 %. Aujourd'hui nous avons également une problématique sur la question du Segur, et ce qui se passe dans les établissements recevant des personnes handicapées est inadmissible et intolérable. Ce n'est pas une situation à la hauteur de la France et de Lyon. Nous avons donc un problème de politique de fond, avec pas ou peu d'accessibilité aux ERP, 16 ans après la loi, pas non plus de logements, pas d'autonomie, pas d'accueil dans les centres spécialisés. Donc il faut arriver à se poser la question de savoir si nous pouvons être fiers de ce qui a été fait ou pas fait, mais en l'occurrence de ce qui n'a pas été fait, lorsque l'on fait état des actions peu inclusives de la France et de la ville de Lyon pour les personnes en situation de handicap.

Par rapport à la situation actuelle que l'on découvre, nous allons faire au mieux, j'ai une confiance aux équipes de l'exécutif actuel pour mettre les moyens et les bouchées doubles pour arriver à une situation qui soit présentable. Mais nous serons tout de même qu'à 46 %. Pourquoi nous ne serons qu'à 46 % en 2026, car nous avons plus de 700 ERP donc, mécaniquement, physiquement, nous ne pouvons pas arriver à 100 % en 2026 et donc encore moins en 2024. Nous allons donc faire ce que nous pourrons mais je dis bien qu'en 2026, soit 21 ans après la promulgation de la loi de 2005 sur l'accessibilité dans la ville, nous resterons dans une situation qui n'est pas bonne.

Concernant l'accessibilité, il y a également un autre travail qui est train d'être réalisé aujourd'hui et qui sera, je l'espère, dans le rapport de l'année prochaine sur le numérique. Il faut en effet absolument travailler sur le numérique. Il faut aussi impérativement que les personnes en situation de handicap (malvoyantes, aveugles, malentendantes, etc.), puissent accéder à nos outils informatiques. Aujourd'hui, nous sommes en retard sur le sujet. Il existe certaines choses notamment sur la mairie du 8^e arrondissement, mais il faut que dans le 5^e arrondissement également, nos actions permettent à nos citoyens en situation de handicap, de pouvoir savoir ce qui se passe dans leur ville, là où ils habitent.

Sur la question de la culture, le rapport vise à identifier les lieux culturels accessibles. En la matière, certaines personnes en situation de handicap peuvent accéder à certains endroits. Mais aujourd'hui il y a aussi des personnes en situation de handicap qui ne veulent pas être spectateurs mais acteurs et considérées comme artistes. À ce propos, il existe une association basée dans le 9^e arrondissement, avec laquelle je suis en contact. L'idée est de faire en sorte que les personnes en situation de handicap dans notre ville puissent aussi vivre leur passion d'artistes et soient acteurs de la culture lyonnaise et pas seulement spectateurs.

Je ne vais pas revenir sur le sport car nous avons déjà évoqué le sujet, mais il y a des actions qui existent par le rugby, le hand. Donc nous allons poursuivre les actions en matière d'handisport. En revanche, le problème reste dans l'équipement. On a un problème de créneau, nous gérons la misère. Si aujourd'hui nous souhaitons développer le handisport sur Lyon, il va falloir faire de la place car nous ne pourrons pas continuer à fonctionner avec des clubs, qui certes ont de la bonne volonté, mais qui ne pourront pas mettre en place des sections handisport, par manque de place tout simplement.

Je déplore le manque d'actions collectives même si quelques actions individuelles dans les mairies du 8 ou du 9^e arrondissement ont été développées. Il n'y a pas eu véritablement de politique de fond et structurelle sur le handicap, autrement, nous ne serions pas dans la situation actuelle.

Pour terminer, la situation n'est pas idéale, mais nous allons travailler dessus, j'ai tout à fait confiance dans l'exécutif. Je pense que toutes et tous qui sommes élu(e)s, dans la Ville de Lyon et dans l'arrondissement, nous pouvons apporter notre contribution, de façon à faire en sorte que nos citoyens en situation de handicap aient toute leur place. Rappelez-vous juste du chiffre énoncé tout à l'heure, à savoir 15 %. Cet axe doit être notre ligne de conduite.

🗨 Prises de parole :

Mme GEORGEL : Merci M. ARTIGNY pour cette interpellation qui doit tous nous inciter à être conscient et à agir sur ces thématiques.

M. DURAND : Merci pour cette longue intervention mais qui effectivement est nécessaire car le sujet est important. Le seul point que je voulais éclaircir, c'est d'où vient ce chiffre de 15 %, qui me paraît effectivement très faible et très préoccupant. Il me semble tout de même que depuis 2016, nous avons fait pas mal de progrès et je constate, qu'il y a beaucoup de bâtiments tout à fait accessibles, les trottoirs sont abaissés partout et je crois qu'il n'y a que très peu de trottoirs que ne l'ont pas été. Avec les trottoirs, je crois qu'il y a eu un effort de fait considérable, et en ce qui me concerne, vis-à-vis des responsabilités que j'ai pu avoir dans le passé au niveau du patrimoine, j'avais travaillé avec les services à ce sujet et beaucoup de choses ont été réalisées, d'autres n'ont effectivement pas été faites mais étaient programmées. Je me souviens par exemple que l'on m'avait présenté un jour, à ma demande, tout ce qui était prévu en termes d'accès au patrimoine historique. Ce qui n'était pas fait était tout de même prévu et budgété à travers un plan de réalisation pour les années à venir. Mais pour en revenir à ma question, d'où vient ce chiffre de 15 % ? Lorsque l'on circule dans d'autres villes et que l'on se compare, on trouve effectivement toujours mieux, mais j'étais à Paris hier et justement je pensais à ce sujet, la situation me paraît catastrophique, notamment par rapport au métro parisien. Je ne sais même pas s'ils atteignent les 1 %. J'ai été également sensibilisé à toutes ces questions-là il y a quelques années à titre privé, car à la suite d'un accident, j'ai été immobilisé, et j'avais pu effectivement constater quelques manquements. J'en avais alors référé à l'équipe en poste à l'époque (en 2014) qui, à ce propos, a effectué un travail admirable. Pour terminer, effectivement il y a énormément à faire et aussi je crois qu'il faut dire à nos concitoyens de signaler ce qu'ils observent, afin d'obtenir une réforme ou des travaux qui, souvent, ne demandent pas toujours de temps et d'argent. C'est une question qui marginalise beaucoup de nos concitoyens et il est important de s'en saisir.

M. ARTIGNY : La commission communale accessibilité a relevé en termes d'ERP et d'espaces publics non pas 15 % d'accès comme annoncés mais 11 % (je ne parle pas des trottoirs). Étant très à cheval sur les questions de handicap, ce chiffre m'a complètement désorienté, donc je me suis renseigné, j'ai rappelé la personne cheffe de projet en charge de ces questions d'accessibilité, conseil en prévention à la DGTBA Mission maîtrise de l'énergie et accessibilité, et c'est elle qui m'a confirmé le chiffre de, non pas 11 % mais bien 15 %.

Étant donné que le chiffre de 11 % circulait, je lui ai demandé de vérifier pour savoir de quoi il était exactement question et s'il n'y avait pas eu d'erreur. Elle m'a alors confirmé qu'à ce jour, à la date où je vous parle, il s'agit bien de 15 %. Par ailleurs, sur l'arrondissement, il y a 76 équipements qui sont ouverts au public inscrits à l'ad'AP. Sur les 76, il y en a 7 pour lesquels les travaux sont terminés (soit 9 %) et 26 pour lesquels les études ou les travaux ont démarré, ce qui fait 34 %. Soit un total de travaux à hauteur de 43 %. J'ai demandé à obtenir la liste exacte de l'ensemble des établissements, de façon à savoir avec exactitude où nous en sommes et je vais regarder cela de très près. Donc effectivement le chiffre est très surprenant, et je vais par la suite discuter avec Mme la Maire et d'autres pour voir la façon dont nous pouvons travailler, car ce n'est pas seulement un problème de majorité mais un problème global. Je pense qu'il faut que nous regardions ces dossiers et qu'on me précise les notions d'accessibilité ou de conformité. Il convient de préciser le terme de conformité de façon à ne pas se tromper sur des termes. Conforme se réfère à la loi.

Comme vous le savez peut-être, il y a des endroits qui ne sont pas accessibles mécaniquement car vous ne pouvez pas physiquement rendre quelque chose accessible, donc dans ces cas-là, il y a un régime dérogatoire et l'établissement devient conforme. Par conséquent, dans les 15 % que j'évoque, ce n'est pas 15 % accessibles, mais 15 % accessibles et conformes à la loi. Cette nuance est à noter.

Concernant le Vieux Lyon, nous avons une vraie difficulté donc nous allons avoir un rendez-vous avec les architectes des bâtiments de France, non pas pour se retrouver avec des refus de dossiers, mais pour anticiper leurs demandes et faire en sorte que l'on n'ait pas de refus de dossiers. Je réitère que, de mon point de vue, cette situation est incompréhensible et je doute que nous puissions en être fiers.

M. CARRY : Juste un mot, pour remercier M. ARTIGNY et M. DURAND parce qu'effectivement il existe une continuité de ce qui avait été décidé depuis des années, mais qui n'avait pas été réalisé. Nous comptons cependant réaliser des actions en termes d'accès PMR, notamment dans les lieux patrimoniaux dits lieux de culte. Je pense notamment à l'église Sainte Irénée dans le cadre de sa rénovation, mais aussi à l'église Saint George et l'église Saint Paul. Ces trois lieux font partie des chantiers ayant été décidés et que nous allons bien évidemment rendre effectifs. Cela dépend en revanche de la DGTB car il s'agit de patrimoine. Pour conclure, l'accessibilité est possible dans la plupart des cas, et ce n'est pas parce que l'on se trouve dans un quartier patrimonial, que ce n'est pas possible. Je mets en avant le fait que la première cause d'inaccessibilité aux personnes en situation de handicap réside aussi dans l'état du pavage du Vieux Lyon, qui a plus de 35 ans maintenant, et qu'il faudra certainement réfléchir à autre chose à l'avenir.

Dossier pour information : pas de vote

Rapport 16 - N° 2721 - Approbation de la charte du mécénat et du parrainage de la Ville de Lyon - Direction des Affaires Culturelles
Rapporteur : Sandrine FRANCHET

Cette délibération a pour objet d'adopter et d'approuver cette nouvelle Charte du mécénat et du parrainage proposé par la Ville de Lyon. C'est un document qui s'inscrit dans une démarche mise en œuvre par la Ville, avec pour objectif, à la fois d'encourager et d'encadrer les partenariats entre la collectivité et les entreprises, pour permettre à ces dernières de participer au financement des projets qui s'inscrivent dans la nécessaire adaptation de nos territoires, mais aussi aux défis liés au dérèglement climatique. Comme le rappelle le préambule de la Charte, cette adaptation nécessite l'implication de tous les acteurs locaux et en particulier les entreprises. Le texte souligne d'ailleurs leur rôle essentiel en matière de transition écologique et d'inclusion sociale et citoyenne. La démarche entreprise par la Ville de Lyon vise dans un premier temps à développer les sources de financements collaboratifs dont le mécénat et le parrainage font partie. Mais cette démarche vise aussi à élargir le champ des domaines ouverts au mécénat et au parrainage et donc, outre les traditionnels grands événements culturels et sportifs, sont également inclus les projets liés à la préservation du patrimoine remarquable, à la solidarité et à l'inclusion sociale mais aussi à la végétalisation et préservation de la biodiversité. Vous trouverez sur le site de la Ville de Lyon, une page qui recense les 12 premiers projets ouverts au mécénat, comme la future Fête de l'Eau, mais aussi l'évènement annuel Re Lyon Nous, qui cette année nous a permis de découvrir de larges quartiers du 5^e ou encore la restauration de l'orgue de l'église Saint-François-de-Sales. Cette année, cette démarche s'est d'abord traduite par la création d'une mission mécénat de la Ville, qui a pour objectif de gérer de façon à la fois centrale et cohérente les conventions de partenariat avec les entreprises, et donc se poursuit avec la rédaction de cette Charte qui a essentiellement 3 objectifs :

- Réaffirmer publiquement les valeurs portées par la Ville et sa volonté de fonder les futurs partenariats sur le partage de ses valeurs et principes à travers une vision commune. Ses valeurs sont la préservation de la biodiversité, la solidarité, l'inclusion sociale et culturelle et la participation démocratique et citoyenne. Dans la Charte, il est précisé que la Ville de Lyon privilégie les acteurs économiques qui se conforment à ces engagements éthiques et

sociétaux et qui témoignent de leur volonté de contribuer à la transition écologique et sociale et qu'elle se réserve aussi le droit de refuser la contribution d'un mécène ou d'un parrain, qui se signifierait par des manquements manifestes et répétés à ces valeurs ;

- Rappeler la distinction claire qui doit être rétablie entre le mécénat et le parrainage. La Charte rappelle que le parrainage est assimilable à un achat de visibilité ou de prestation publicitaire, tandis que le mécénat est un don désintéressé, c'est donc pour cette raison qu'un parrain ou un sponsor ne bénéficie pas des mêmes avantages fiscaux que les mécènes ;
- Insister sur la prévention des possibles conflits d'intérêt et elle rappelle qu'une vigilance particulière doit être portée aux entreprises, qui seraient à la fois mécènes ou parrains et prestataires ou soumissionnaires à un marché de la collectivité.

Cette Charte doit être adoptée le 18 novembre et sera en application à partir du 1^{er} décembre. Elle sera publique et transmise en amont aux entreprises qui souhaitent signer des conventions de mécénat ou de parrainage avec la Ville. Elle s'inscrit dans l'évolution déjà engagée par les entreprises, dans le cadre de leurs démarches RSE. Mais l'objectif est également de pouvoir attirer de nouvelles entreprises qui se reconnaîtront dans les valeurs affichées et qui pourront même voir une manière de valoriser leurs engagements en travaillant main dans la main avec la Ville. Donc pour toutes ces raisons, je vous demande un avis favorable sur cette délibération.

🗨 Prises de parole :

M. CUCHERAT : Je voudrais juste souligner mon inquiétude sur cette Charte, même si je comprends qu'elle dépasse cette enceinte. Pendant tout le mandat dernier, il a fallu porter pas mal d'événements qui tenaient debout notamment grâce aux mécènes. Je parle de la Fête des Lumières mais aussi Re Lyon Nous. Je sais notamment que pour cette Fête des Lumières, les mécènes vont avoir plus de mal à abonder au pot commun, puisque leur devoir de recettes a été revu à la baisse cette année, au vu de la conjoncture et nous le comprenons bien. Il y a donc une vraie difficulté à pouvoir tenir des événements de cette ampleur si nous n'avons pas de soutiens désintéressés, mais qui participent et contribuent à la vie de la Cité. Donc dans une Charte qui se voudrait parfois trop exigeante et pourrait exclure, j'attire l'attention sur le fait que l'on ne puisse plus tenir autant d'événements. Bien évidemment, je vous rejoins sur le fait de ne pas faire n'importe quoi avec n'importe qui, donc je mesure mes propos sans retenue. Mais je pense que dans ce contexte, trop alourdir les contraintes, marginaliser certaines entreprises, c'est aussi aller au détriment de la dynamique de notre cité et je ne peux que le regretter. Je voudrais savoir ce que vous feriez par exemple avec EDF et quelle est la position de la Ville par rapport au fondateur du club des partenaires de la Fête des Lumières qui contribue à cet événement. Est-ce qu'il s'agit d'une entreprise avec laquelle nous allons continuer de travailler ou au contraire allons-nous l'exclure, par rapport à un certain nombre de projets qu'elle porte et qui ne correspondent pas forcément aux valeurs de cette Charte ? Je m'interroge et je suis inquiet et c'est en ce sens que notre groupe s'abstiendra sur cette délibération. Nous verrons d'ici le conseil municipal, la façon dont nous nous positionnerons.

Mme FRANCHET : Vous avez parcouru avec attention la Charte donc vous avez sans doute vu qu'il n'y a pas de critères vraiment précis à remplir, on reste sur des valeurs qui sont assez générales et acceptables par bon nombre d'entreprises qui sont déjà engagées dans un virage vers une activité plus responsable. Ensuite, il n'y a pas non plus de forme d'exclusion automatique. Il s'agit plutôt d'un idéal commun et d'une vision commune qui, par la suite, donneront évidemment lieu à une discussion entre la municipalité et les entreprises pour vérifier que certains points convergent. Il s'agira d'un échange et ce sera notamment la volonté de progresser dans le même sens qui sera mesurée. Aucune entreprise et aucun secteur n'est cité dans la Charte comme étant exclu du mécénat. Après peut-être que certaines entreprises, d'elles-mêmes, décideront qu'elles ne sont pas

en accord avec ces valeurs, et ne proposerons plus effectivement de soutenir. Je pense que l'objectif qui est porté est au contraire, de valoriser celles qui vont dans le même sens en termes de valeurs et qui pourront être davantage encouragées à venir travailler avec la Ville.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à la majorité.

Yann CUCHERAT, Jean-Dominique DURAND, Myriam BENCHARAA (pouvoir donné à Yann CUCHERAT) s'abstiennent.

**Rapport 17 - N° 3050 - Programmation PEdT 2021-2022 temps scolaire - temps périscolaire : Attributions, ajustements et compléments - Direction de l'Éducation
Rapporteur : Pierre GAIDIOZ**

Il s'agit de la délibération 3050, pour la programmation du projet éducatif que l'on appelle « de Lyon » ou « lyonnais », plutôt que de territoire pour l'année 2021-2022. Il s'agit d'un montant global de subvention d'un peu plus de 31 000 euros. L'essentiel de ces subventions a été attribué lors du conseil précédent, il s'agit essentiellement d'ajustements inévitables lorsque les projets entrent en phase opérationnelle. Au niveau de la répartition des subventions, la plus importante est de 11 000 euros et est accordée à la Maison de l'Environnement, pour un projet concernant la transition écologique et qui est susceptible d'inclure l'ensemble des écoles de Lyon qui en font la demande. Sont également attribués 5 200 euros à des projets d'initiative locale dont l'école Gerson va bénéficier. Le sujet étant la formation à la résolution de situations de conflits. Enfin, 4 000 euros pour la prolongation du fonctionnement du lieu d'accueil des parents dans les écoles. Au total, il s'agit d'une vingtaine de projets concernés donc je vous propose d'accueillir favorablement les propositions qui vous sont faites.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

**Rapport 18 - N° 3065 - Attribution de subventions pour un montant total de 37 970 euros à des associations agissant pour la réduction des déchets et la lutte contre le gaspillage - Direction de l'Économie du Commerce et de l'Artisanat
Rapporteur : Pierre GAIDIOZ**

Concernant la délibération 3065, il s'agit de près de 40 000 euros que l'on propose d'être attribués à des associations œuvrant pour la réduction des déchets et pour la lutte contre le gaspillage. Vous savez que la Ville de Lyon s'investit dans ce processus et soutient les initiatives allant dans ce sens. Il s'agit autant de sensibiliser que de réaliser des opérations concrètes de réduction des déchets. 4 associations sont concernées, obtenant des subventions :

- Subvention de 5 000 euros accordée à l'association Récup' et Gamelle, pour un projet de formation et d'accompagnement ambassadeur zéro déchet, mais aussi d'évaluation de leur impact dans leur environnement, dans le but de créer et de diffuser des outils pour faire en sorte que ce processus atteigne une échelle plus grande ;
- Subvention en deux temps avec tout d'abord presque 16 000 euros accordés à l'association « Zéro déchets Lyon » pour deux projets : l'un à hauteur de 15 000 euros qui concerne la mise en place du quartier zéro déchets qui sera expérimenté place Valmy, autour du métro Valmy et place de la mairie. Ce projet débute en 2021 par une série d'opérations dont une enquête qui s'adressera à tous les habitants et toutes les habitantes du quartier, y compris les acteurs et actrices de ce quartier. Et une deuxième opération avec une petite subvention de 970 euros pour deux défis dont le nom s'appelle « Mon commerçant m'emballé durablement ». Ce projet consiste à inciter les commerçants et la clientèle qui le souhaitent, à ne plus distribuer de sacs plastiques à usage unique et à n'utiliser que des sacs que l'on peut réutiliser et enfin encourager à utiliser des boîtes également réutilisables permettant

d'apporter leur propre contenant. Il s'agit d'une petite expérience qui se déroulera en novembre et qui concernera un petit secteur du 7^e et 3^e arrondissement ;

- Subvention de 15 000 euros accordée pour une association en faveur du respect de l'environnement lors de manifestations culturelles et sportives, comme l'association AREMAX mais qui a étendu son éventail d'interventions aux événements concernant le monde des affaires. En 2021, ils souhaitent créer un réseau d'organisateur et d'organisatrices d'évènements éco-responsables, donc il s'agira de faciliter la réalisation d'évènements de ce type ;
- Subvention de 2 000 euros accordée à l'association « Mouvements de palier », qui réalisera des opérations appelées « Mets ta poubelle au régime » et qui va concerner toutes les mairies de Lyon, donc les 9 arrondissements et la mairie centrale. Le personnel de ces mairies sera invité à réduire ses déchets et à participer à des rencontres de façon à mutualiser les compétences. Chaque personne d'une mairie pourra elle-même étendre cette action auprès de son environnement personnel familial, amical, etc. Et je suis certains que la mairie du 5^e va accueillir très positivement cette initiative, puisque le personnel est très engagé en ce sens.

Si ces propositions vous conviennent, je vous invite donc à voter favorablement aux propositions énumérées.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Rapport 19 - N° 3038 - Adoption et renouvellement de conventions-cadres, mixtes, de conventions d'occupation temporaire des locaux et de contrats de sous-mise à disposition de locaux au profit de différentes associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance - Approbation des conventions - Direction de l'Enfance
Rapporteur : Sophie HÉRITIER

Bonsoir à tous,

Il s'agit de deux délibérations techniques. La première concerne les conventions d'occupation pour les établissements accueillant de jeunes enfants. Concernant notre arrondissement, ce renouvellement s'effectue pour « Au cocon de l'ouest » avec ses 18 berceaux et pour les « P'tits Malins » avec ses 60 berceaux. Je demande votre accord pour ce renouvellement.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Rapport 20 - N° 3127 - Autorisation de signer l'avenant n° 2 au Contrat Enfance Jeunesse 4^e génération 2019-2022 en vue d'intégrer de nouvelles actions renforçant l'animation et la coordination territoriales en 2021 - Direction de l'Enfance
Rapporteur : Sophie HÉRITIER

Cette dernière délibération concerne un avenant au contrat Enfance Jeunesse, donc il s'agit d'un contrat qui lie la Ville et la CAF.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Les points de l'ordre du jour étant épuisés, Mme la Maire clôt la séance à 21 h 37.